



## Besoin de conseils surendettement

Par **banana**, le **20/10/2008** à **20:32**

Bonjour,

pou résumer un peu la situation j'ai 80.000€ de dettes avec des mensualités de 2200€ pour 1800€ de salaires. Ces 80.000€ sont répartis sur plus de 20 crédits (revolving, carte magasin...).

Comment suis je arrivée là: manque de ressources au départ quand j'étais étudiante puis des problèmes de jeux ainsi qu'une mauvaise gestion...

Comme vous pouvez l'imaginer je jongle avec les crédits pour essayer d'éponger mes découverts... Mais voilà en août toutes mes mensualités (ou presque) ont été rejetées. J'ai réussi à tout régulariser mais d'ici la fin de l'année je vais encore dépasser mon découvert autorisé et tout sera rejeté ce qui augmentera encore mon découvert...etc etc

Un dossier de surendettement ne sera sans doute pas recevable à cause de mon addiction au jeu (je n'y touche plus depuis 1 mois) et du fait que je continue à contracter des prêts pour équilibrer.

Le rachat de crédit: toutes mes demandes ont été rejetées (mon taux d'endettement serait encore trop élevé après restructuration).

Ma ou mes questions sont donc les suivantes:

-Puis je négocier (avec un avocat ou pas) avec mes créanciers un échelonnement ou réduction des mensualités avant d'avoir plusieurs impayés et d'être dans une situation bancaire irréversible? A savoir qu'à l'heure actuelle, il faudrait que je divise mes mensualités par 2,5 voir 3 pour pouvoir payer mon loyer et mes impôts.

- Puis faire suspendre un certain nombre de crédits pour souffler un peu via le tribunal d'instance?

- Que se passerait il si je bloque les prélèvements sur mon compte?

Je sais que certaines de mes questions peuvent choquer mais je ne sais plus quoi faire. Je sais très bien que je dois m'en prendre qu'à moi. Mais une chose est sûre c'est que je ne veux pas me défilier mais c'est vrai qu'un coup de pouce ne serait pas de trop. De plus, ma plus

grande crainte est de ne plus pouvoir payer mes loyers et me retrouver à la rue alors que je travaille.

Merci d'avance pour votre lecture et vos réponses.

Par **Patricia**, le **21/10/2008** à **18:41**

Bonsoir,

Votre situation financière est la véritable sphère infernale.

Je ne peux que vous conseiller d'aller à la BdeF pour entamer une procédure de surendettement, je ne vois rien d'autre.

Seul un juge décidera si celle-ci est recevable ou pas.

S'il elle l'est, un plan de redressement vous sera établi pour échelonnement de vos dettes et dans le pire des cas, c'est également lui qui en prononcera oui ou non l'effacement

Bloquer les prélèvements de votre compte, vous allez être fichée interdit bancaire

Cordialement

Par **jeetendra**, le **21/10/2008** à **18:53**

bonsoir, tout d'abord je vous souhaite beaucoup de courage, à mon avis comme vous le conseille à juste titre bellabruna déposez sans tarder un dossier de surendettement à la banque de france, faite vous aider par une association de consommateur.

Votre cas n'est pas un cas isolé, des erreurs ont en a tous commis, nul n'est à l'abri d'un coup dur, gardez la tête froide, proposez quand même un échéancier à l'ensemble de vos créanciers pour montrer votre bonne foi et surtout votre volonté de trouver une solution amiable et équitable, courage encore, cordialement

Par **banana**, le **21/10/2008** à **21:05**

Merci pour vos suggestions. Je dois quand même avouer que d'être fiché BDF ou FICP est à l'heure actuelle le dernier de mes soucis étant donné que je vais l'être quelque soit X (dossier de surendettement ou non remboursement) dans la mesure où je souhaite trouver un accord avec mes créanciers pour pouvoir payer mon loyer.

J'aurais une autre question svp, admettons que mon dossier surendettement ne soit pas recevable ou que je ne puisse plus payer mes échéances ==> je vais être fiché ficp. Jusque là ok, mais après...? Que se passe t il pendant la période de fichage vis à vis des créanciers? suspension des échéances pendant un temps, saisie sur salaire, harcèlement permanent, huissiers...?

J'aimerais toutefois dire une chose sur les saisies sur salaires: j'ai regardé sur internet pour

voir le montant max de saisie. Dans mon cas et avec mon salaire, la saisie max serait d'environ 800€ chose qui dans mon cas serait tout à fait supportable vu mes mensualités actuelles.

C'est juste pour dire que je ne comprends pas les créanciers qui ne veulent pas négocier des réductions d'échéances tout ça pour entamer des procédures pour obtenir des saisies sur salaires qui leur coute du temps, de l'argent et des soucis "relationnel" avec les débiteurs qui ne peuvent plus payer.

En tout cas je tiens à vous remercier de ne pas m'accabler d'avantage et de faire preuve de compréhension (même si malheureusement mes créanciers n'auront surement pas la même réaction que vous).

Encore merci

Par **galiamilka**, le **02/08/2011 à 13:50**

Bonjour!

Je viens d'etre informée que j'ai un dossier d'endettement. Mon mari a déjà eu peut etre plusieurs. Comment est-ce possible que je ne sois pas informée de la situation?

Par **pat76**, le **02/08/2011 à 17:26**

Bonjour galiamika

Si vous nous donniez plus d'informations sur votre problème, cela permettrait de vous renseigner sur vos droits.